

# Commune de VAILHAUQUES

## NOTE DE PRESENTATION

### Compte administratif 2021

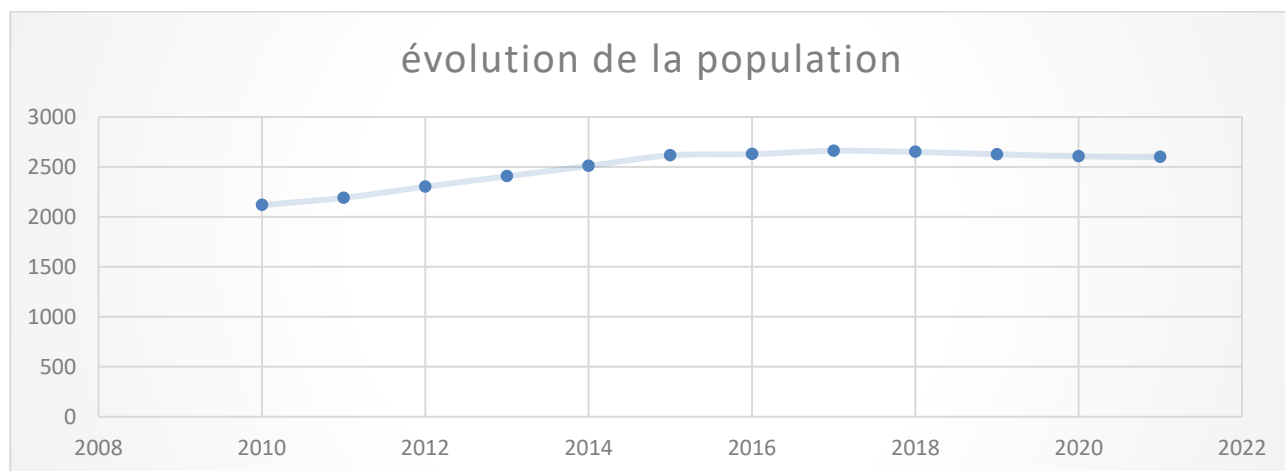
L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Vailhauques et elle est disponible sur le site internet de la commune.

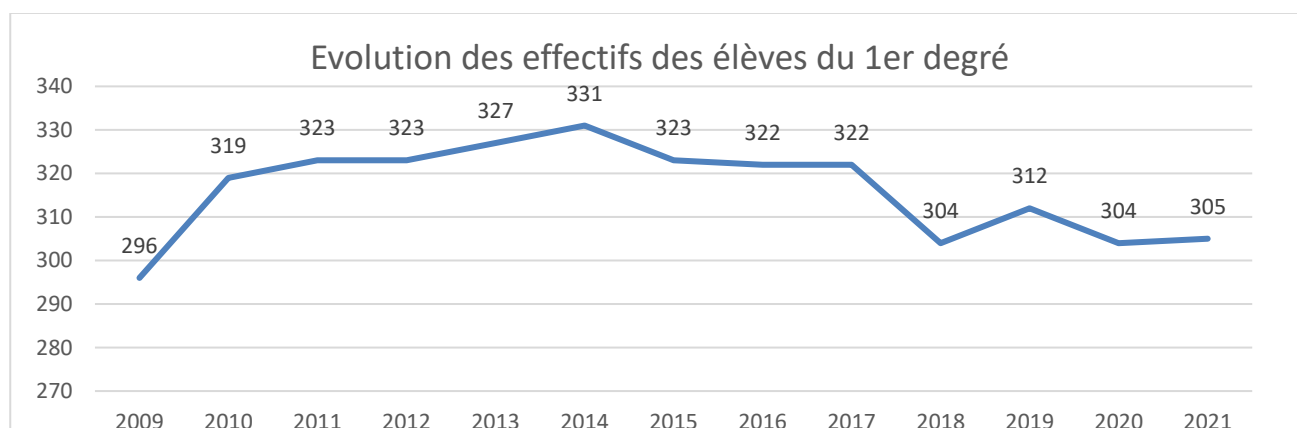
Le compte administratif est disponible à la consultation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

#### **DONNEES GENERALES :**

La commune de Vailhauques compte au 01/01/2021 2600 habitants avec une augmentation en 10 ans de 482 habitants, soit 22.75% de population supplémentaire et une légère stagnation depuis 2015.



Le nombre d'élèves dans les écoles publiques de la commune varie en fonction de la réalisation de programmes de construction. Après une forte croissance entre 2010 et 2014 on constate une baisse régulière depuis 2014.

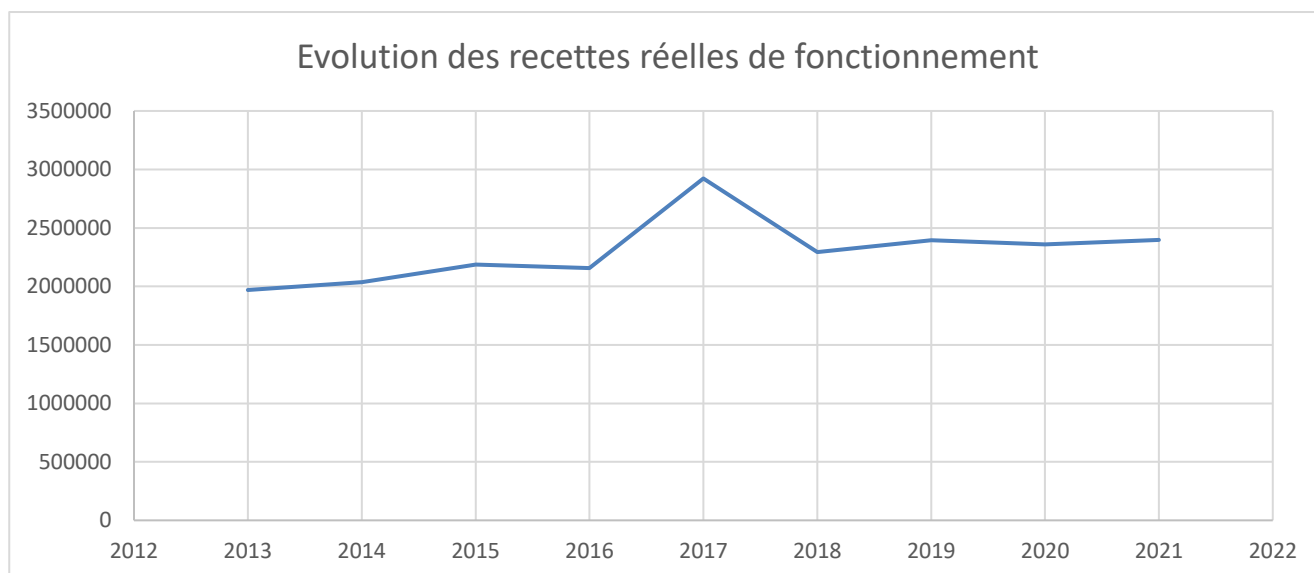
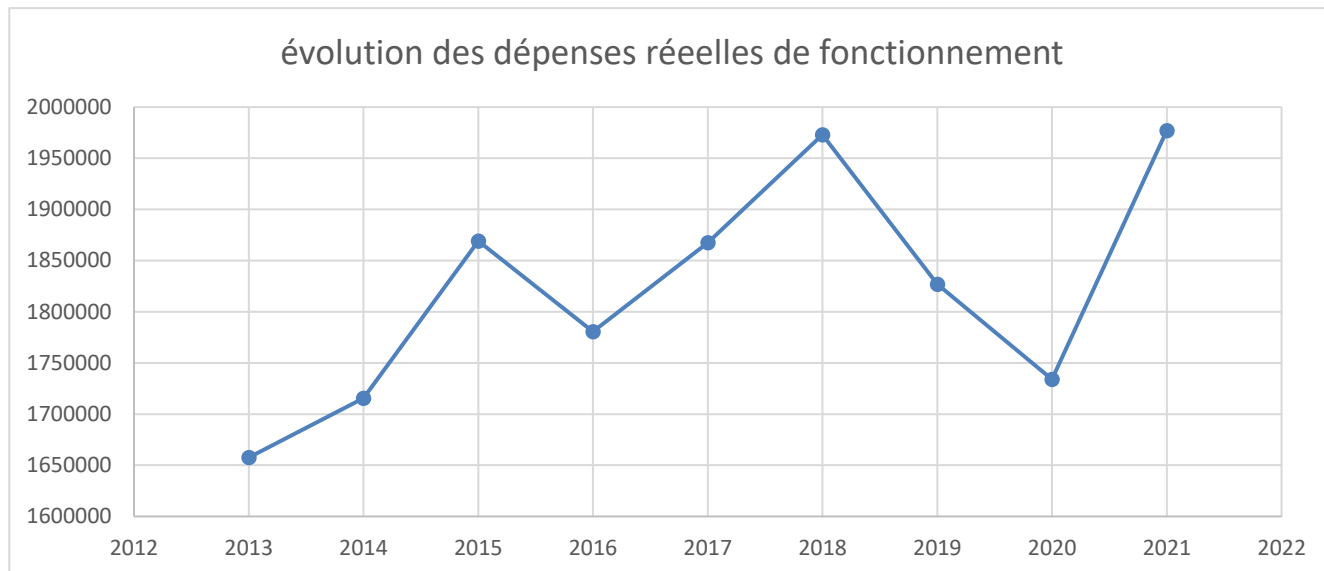


## **LE BUDGET**

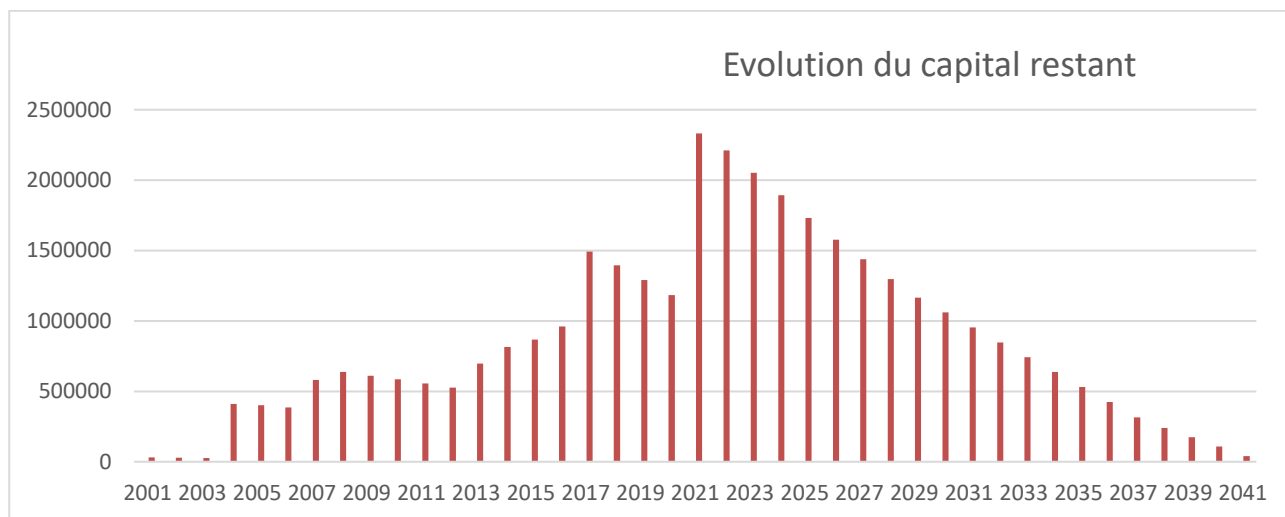
### **I - Evolution des dépenses et recettes en fonctionnement sur 9 ans**

Sur une période de 9 années, le budget de fonctionnement a évolué de la façon suivante :

#### **Montant des dépenses et recettes**



## II - La dette



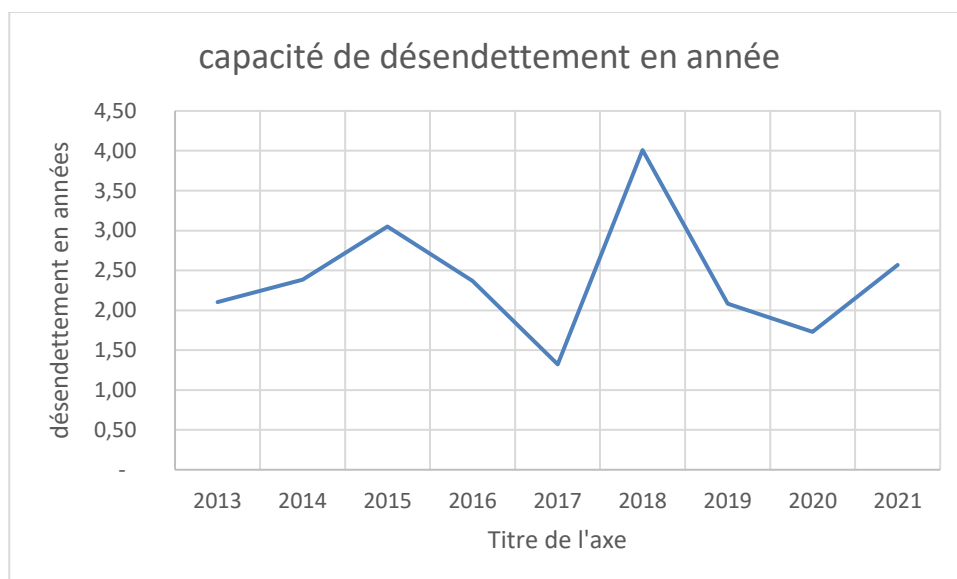
Le montant de la dette a augmenté fortement en 2017 car la commune a réalisé d'importants investissements tels que :

- Réhabilitation du chemin neuf (300 000€),
- Réfection des terrains de tennis (100 000€),
- Extension de l'âge d'or (100 000€),
- Démolition de la salle paroissiale et réfection des murs de l'église (110 000€)

En 2021, un emprunt de 1000 000€ a été contracté afin de financer les différents travaux (construction des services techniques, achat de locaux)

Le taux d'endettement reste à un niveau correct pour notre commune et s'élève à : 850€ par habitant

La capacité de désendettement (le nombre d'années théorique qu'il faudrait pour que la commune rembourse la totalité de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement disponible) évolue de la façon suivante :



### III - La fiscalité

Une des principales recettes de la commune provient de l'imposition des ménages sur l'habitation, et le foncier. Le montant des impôts locaux est calculé sur des bases (valeur locative du bien), qui sont réévaluées par l'Etat en principe chaque année. L'évolution de ces bases oscille entre 0.4 et 2.2% sur les 10 dernières années.

En 2020, Les taux communaux sont :

Taxe d'habitation : suppression de la taxe, pas de vote (compensation par l'Etat d'une partie de cette recette)

Taxe foncière bâti : 21.72

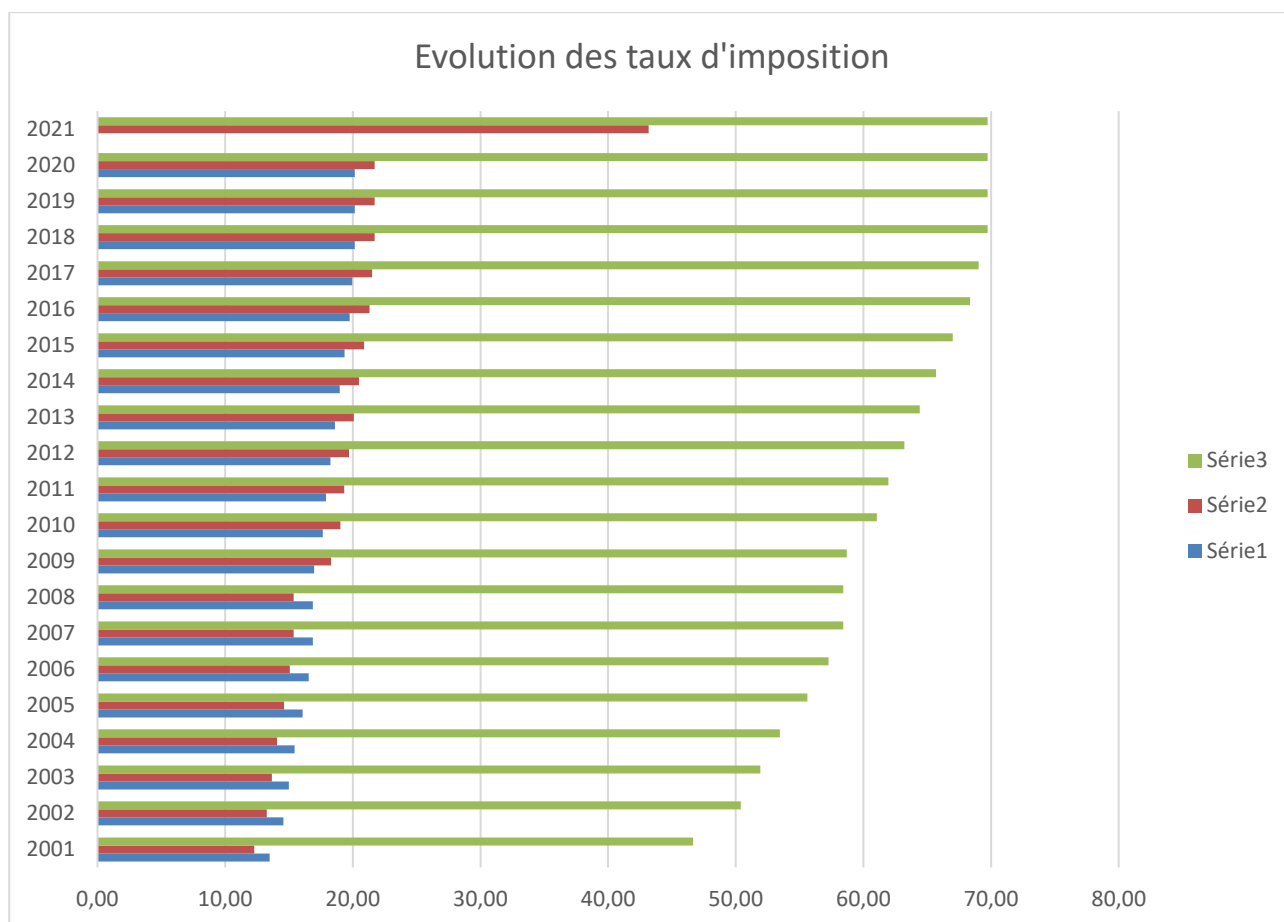
Taxe foncière non bâti : 69.73

En principe une augmentation d'1% sur les taux des différentes taxes rapporte à la commune en moyenne 10 000€

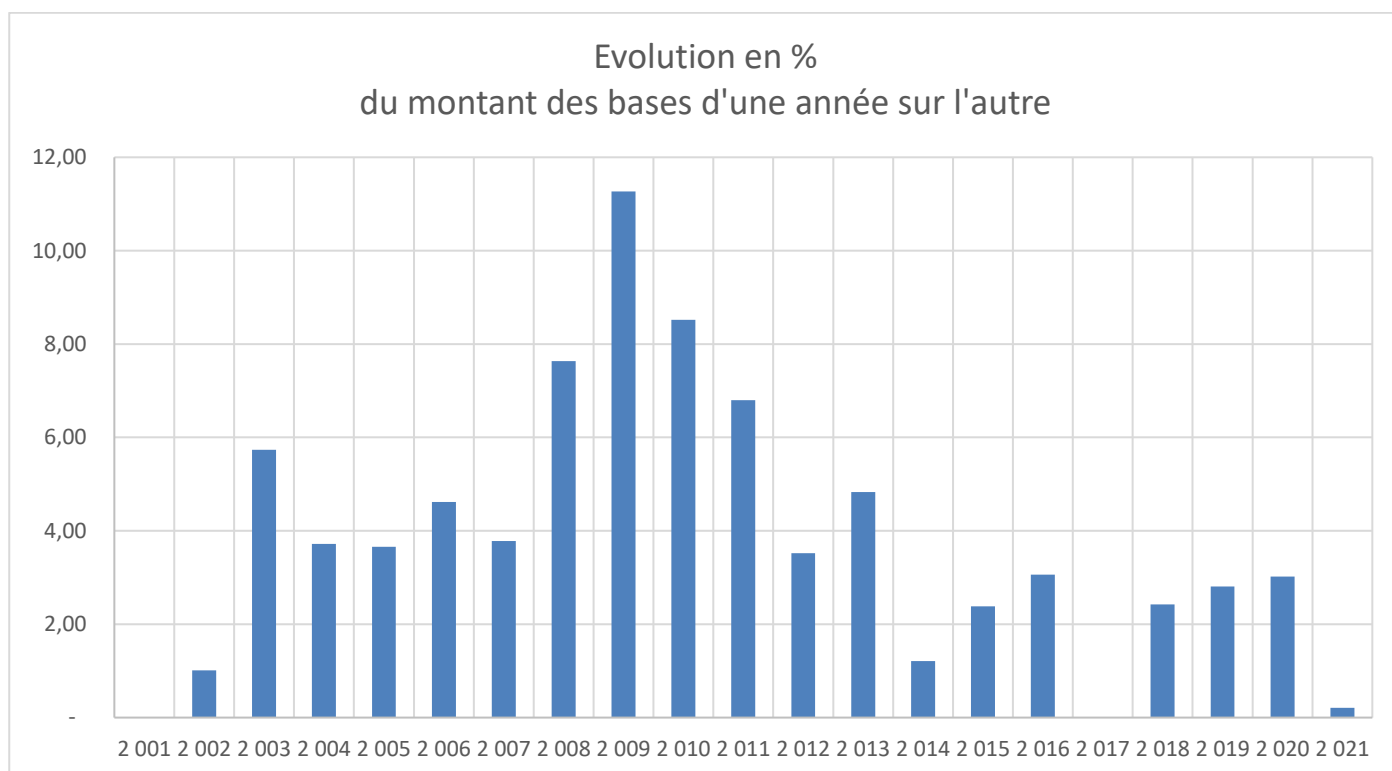
Sur 10 ans, l'évolution des taux et des bases sont les suivantes :

## Evolution des taux d'imposition

Depuis 2021, le taux de taxe foncière comprend la partie du taux de la taxe du département qui a été transférée aux communes (21.45) et le taux communal (21.72).



Série 1 : taxe habitation    Série 2 : foncier bâti    Série 3 : foncier non bâti



**En 2021, les bases de la taxe d'habitation sont sorties du graphique. La comparaison s'établit uniquement sur le foncier bâti et le non bâti.**

### **LE BUDGET 2021**

Le budget est composé de 2 sections : l'investissement (pour les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune) et le fonctionnement (pour régler les dépenses du quotidien et permettre aux différents services de fonctionner).

Il est rappelé que selon le principe de prudence budgétaire, les dépenses sont estimées à leur montant maximum et les recettes à leur montant minimum.

#### **I – Investissement**

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel - Budget primitif 2021	2 782 022.00	2 782 022.00
Réalisation - Compte administratif 2021	1 416 486.36	2 123 934.03

**Soit un excédent d'exercice de : 707 447.67€ auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2020 de 137569.22€, soit un excédent global de 845 016.89€**

### A - Les dépenses :

Les priorités du budget 2021 en matière de dépenses d'investissements étaient les suivantes :

- Poursuite des projets pluri annuels :
  - Travaux cœur de village fin
  
- Nouveaux programmes et travaux :
- Aménagement de la nouvelle mairie
- Achat de véhicule services techniques
- Equipement informatique écoles, mairie
- Réparation des hydrants
- Construction des services techniques
- Equipement mobilier nouvelle mairie
- Travaux 3<sup>ème</sup> âge
- Construction d'un mur de soutènement cimetière neuf
- Construction de caveaux et columbarium au cimetière
- Sanitaires publics

Certains de ces travaux ont été achevés, d'autres sont en cours de réalisation et les crédits prévus en 2021 pour leur réalisation et qui ne seraient pas encore utilisés seront reportés en 2022 ; c'est ce que l'on appelle les restes à réaliser crédits que l'on retrouve au budget primitif de l'année suivante. Pour l'année 2021, le montant des restes à réaliser en dépenses s'élève à 720 933€.

### B - Les recettes :

Les recettes d'investissements proviennent essentiellement des subventions accordées ou prévues en fonction des divers programmes lancés ou à venir, de la récupération de la TVA, de l'emprunt et des taxes d'urbanisme. Les principaux financeurs sont le département, la région, l'état et la CCGPSL.

Pour financer ses travaux, la commune affecte également tout ou partie de son excédent de fonctionnement, à l'investissement (cf le chapitre infra sur l'autofinancement).

De la même façon que pour les dépenses, la commune inscrit dans son compte administratif des restes à réaliser en recettes qui proviennent de subventions inscrites en 2021, et non encore encaissées. Le montant des restes à réaliser s'élève à 222 467€

Le déficit entre les dépenses engagées et les recettes à réaliser s'élève à : 254 605€

## **II – Fonctionnement**

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel Budget Primitif 2021	2 749 104.00	2 749 104.00
Réalisation Compte administratif 2021	1 977 132.21	2 398 603.14

**Soit un excédent de 421470.93€ auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2020 de 300 000€, soit un excédent global de 721470.93€**

## A – Les dépenses

La commune porte ses efforts sur la maîtrise des dépenses.

Sur la période 2013-2021, les dépenses de fonctionnement augmentent en moyenne de 2.26% par an (chiffres lissés sur 8 ans), avec une forte baisse (-7.4%) en 2019 et 2020 (-5.09% pour cause de covid) et une augmentation en 2021 des charges de gestion liées aux différentes mesures mises en place pour lutter contre la COVID (produits d'entretien, protections, nettoyage...) et du personnel absent pour maladie ou isolement qu'il a fallu remplacer. Cette année est mis en place une provision pour risques (créances irrécouvrables d'un montant de 17030€).

Toutefois, les frais fixes ne sont pas impactés par l'épidémie, et cela a conduit à une répartition quasiment équivalente aux autres années.

En moyenne les dépenses se répartissent comme suit :

Objet	Pourcentage moyen de la ligne de dépense dans les dépenses totales de fonctionnement
Chapitre 012 Dépenses de personnel	54.75
Chapitre 011 Charges de gestion (fluides, entretien , téléphone, assurances....)	32.76
65- Autres charges (indemnités élus, subvention, contingent incendie)	9.48
66- intérêts des emprunts	1.76
67- charges exceptionnelles	0.78
68- dotation pour provisions	0.10
042- opérations d'ordre	0.38

Pour l'année 2021 ces taux sont assez identiques avec toutefois un impact à cause des charges fixes qui n'ont pas diminué pendant la pandémie et une augmentation de la masse salariale impactée par la COVID.

Objet	Pourcentage de la ligne de dépense dans les dépenses totales de fonctionnement
Chapitre 012 Dépenses de personnel	57.37
Chapitre 011 Charges de gestion (fluides, entretien , téléphone, assurances....)	30.76
65- Autres charges (indemnités élus, subvention, contingent incendie)	9.3
66- intérêts des emprunts	1.6
67- charges exceptionnelles	0.11
68 – dotation pour provisions	0.86
042- opérations d'ordre	0

## B – Les recettes

Sur la période 2013-2021, les recettes augmentent en moyenne de 3.5% par an, avec un pic important en 2017, dû à la vente des terrains du cœur de village.

Les recettes du budget proviennent essentiellement des impôts - taxes et dotations – participations, qui représentent 86.19% des recettes de fonctionnement.

Sur la période 2013-2021, les recettes se répartissent comme suit

objet	Pourcentage moyen de la ligne de dépense dans les dépenses de fonctionnement
73- impôts et taxes	61.37
74- dotations et participations (dotations de l'état, de la CCGPSL...)	24.82
70 – vente de produits finis (cantine, caveaux, électricité...)	7.33
77- produits exceptionnels	2.76
75- autres produits de gestion courante	1.65
76 – produits financiers	0.00009
013 – remboursement sur charges de personnel	2.02
042- opérations d'ordre	0.0618

La structure des recettes pour 2021 est sensiblement identique :

objet	Pourcentage moyen de la ligne de dépense dans les dépenses de fonctionnement
73- impôts et taxes	65.74
74- dotations et participations (dotations de l'état, de la CCGPSL...)	21.31
70 – vente de produits finis (cantine, caveaux, électricité...)	8.76
77- produits exceptionnels	0.61
75- autres produits de gestion courante	0.98
76- produits financiers	0.0008
013 – remboursement sur charges de personnel	2.6
042- opérations d'ordre	

## **EVOLUTION DES RESULTATS 2013-2021**

### **I - Autofinancement**

La commune maintient un bon niveau d'autofinancement (la somme dégagée de l'excédent de fonctionnement pour être investie dans des programmes en investissement), avec une hausse importante en 2018, liée à la vente des terrains du cœur de village.

**II – Excédent de fonctionnement** (économies réalisées entre les dépenses et les recettes).

Cet excédent permet à la commune d'investir. Généralement il est affecté selon les besoins, en section de fonctionnement et en investissement. Celui de 2020 (867 931.66€) avait été affecté de la façon suivante : 300 000€ en fonctionnement et 567 931.66€ en investissement.

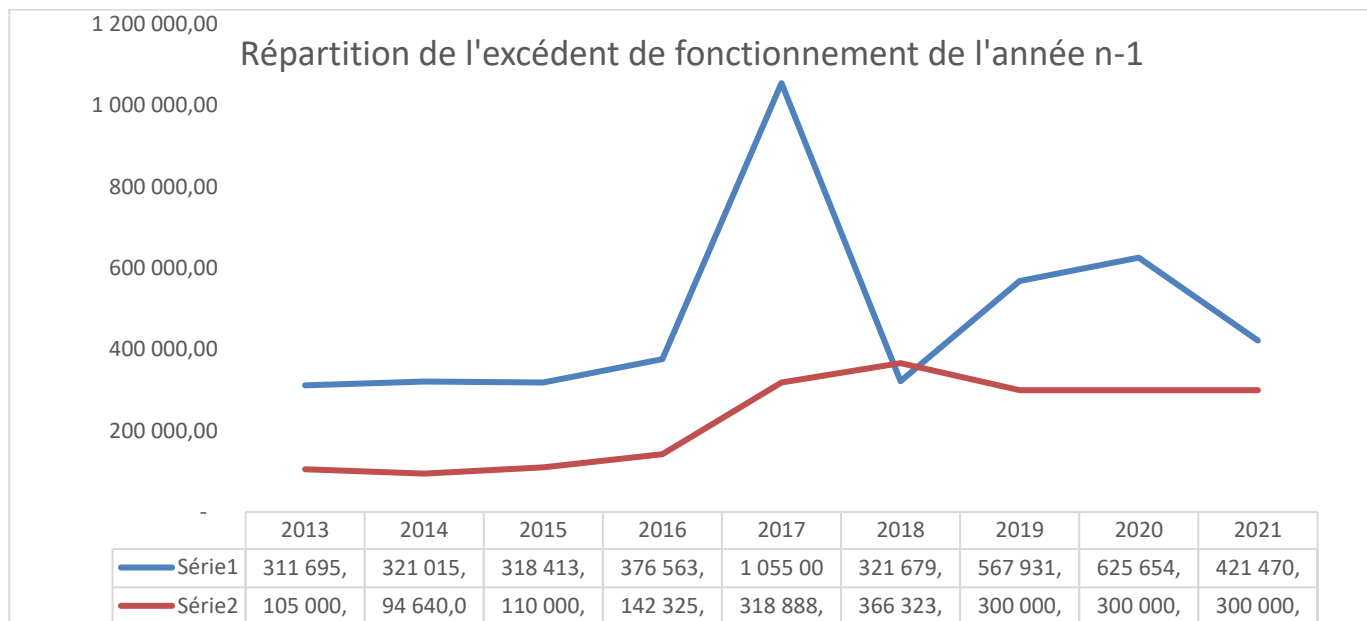
L'excédent de fonctionnement reste élevé et assez stable sur la période étudiée (l'augmentation importante de 2017 étant due à la vente des terrains du cœur de village).



L'excédent de fonctionnement de 2021, sera affecté de la façon suivante au BP 2022 :

Reprise en fonctionnement 300 000€

Compte réserve en investissement au 1068 : 625 654.41€

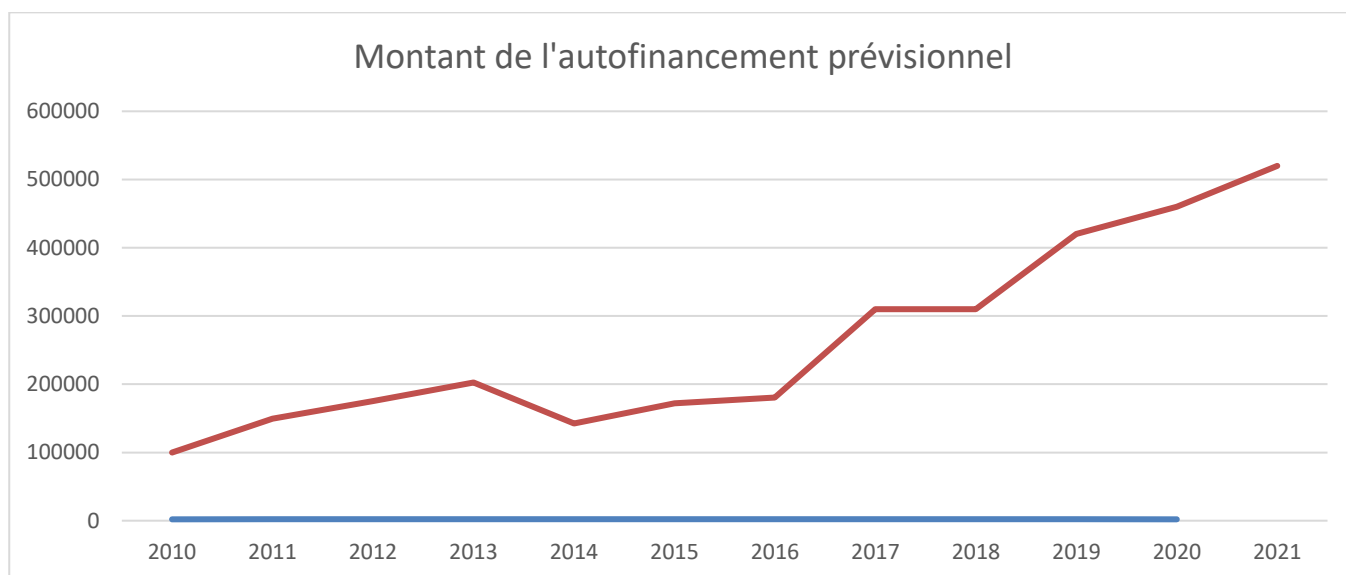


Série 1 : affectation en Investissement

Série 2 : Report en Fonctionnement

### **Autofinancement prévisionnel au budget primitif**

L'autofinancement prévisionnel, est une somme portée en dépenses de fonctionnement qui représente une prévision d'excédent.



## LE PERSONNEL

### I – Composition des effectifs - Missions

En 2021, la commune a rémunéré 51 agents (y compris les saisonniers, les remplaçants) représentant 33.19 équivalent temps plein.

Le personnel est essentiellement affecté aux écoles pour l'animation (cantine, ALP, centre de loisirs), l'aide aux enseignants, et le nettoyage des locaux 56.63% des effectifs.

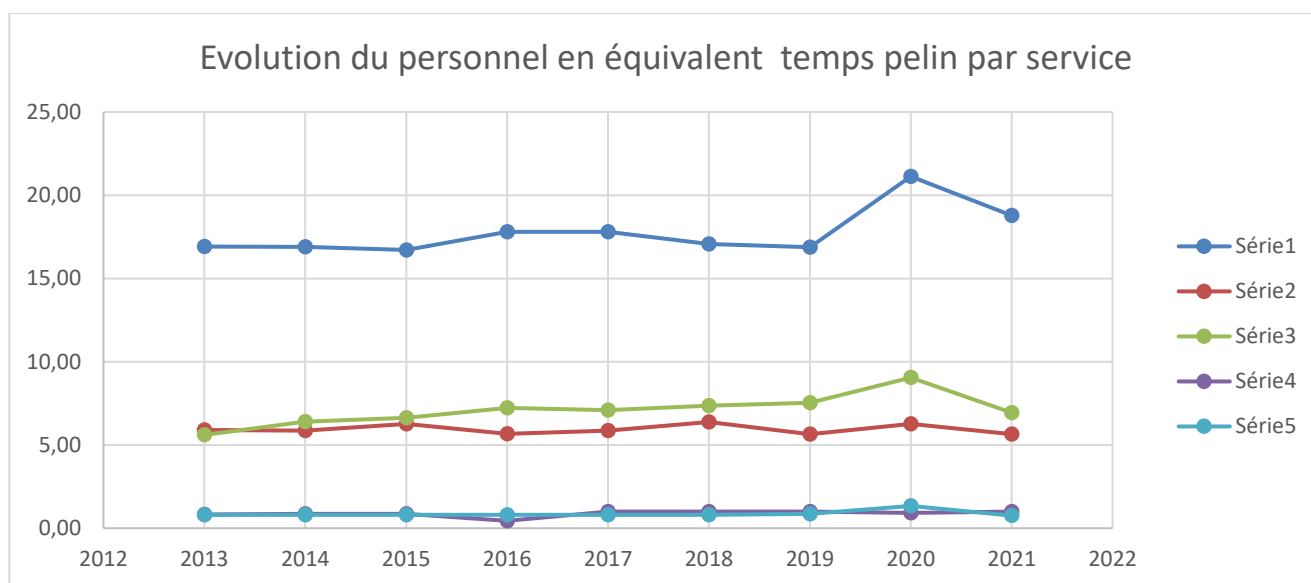
Dans les services administratifs, le personnel est affecté à l'accueil du public, à l'aide sociale et au fonctionnement de tous les services de la collectivité (état civil, urbanisme, finances, gestion du personnel, élections, sécurité, marchés publics, festivités, communication, sinistres, population, agenda 21 ....) 17.08% des effectifs

Le service technique s'occupe essentiellement des espaces verts et de l'entretien des voies et des bâtiments 20.9% des effectifs.

La police a en charge toutes les missions de contrôle et de surveillance sur le territoire 3.02% des effectifs.

Au titre de ses missions facultatives, la commune gère également l'agence postale communale 2.29% des effectifs.

La répartition en équivalent temps du personnel dans les différents services s'effectue de la façon suivante



Série 1 : personnel des écoles et de l'entretien

Série 2 : Administratif et CCAS

Série 3 : Techniques

Série 4 : Police

Série 5 : Agence postale

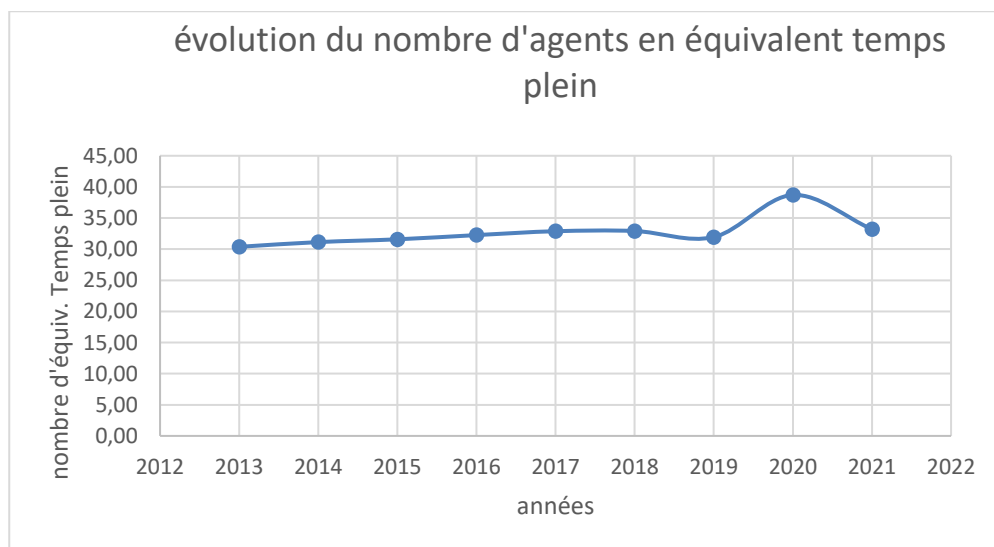
## II - Evolution des effectifs

L'effectif en ETP de la collectivité a augmenté de 4.85%% entre 2013 et 2021. Cela est dû à la mise en place des temps d'activités périscolaires (compensé par la perte d'une classe de maternelle), à l'augmentation des besoins en entretien d'espaces verts, à l'augmentation du temps de travail de l'agent de police, à des absences de longues durées, et de l'ouverture plus importante des plages horaires de l'agence postale, à la réalisation de nouvelles missions pour les agents du service administratif (communication notamment).

Fin 2018, un nouveau service est devenu communal, le centre de loisirs, et cela génère un besoin supplémentaire en personnel.

La répartition du nombre d'heures rémunérées par agent sur la période 2013-2020 s'établit comme suit :

années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
écoles-animation	29772.52	29726	29384.41	31353.74	31356.82	30018.84	30755.04	38455.73	34212.13
administratif- ccas	10738.54	10667.58	11397.65	10330.81	10688.00	11612.09	10267.79	11380.66	10318.81
techniques	10205.68	11641.04	12073.98	13158.17	12919.27	13399.93	13709.14	16480.37	12660.89
police	1516.70	1577.32	1560.00	812.05	1820.04	1820.04	1820.04	1683.54	1826.54
poste	1040.00	1040.00	1040.00	1040.00	1040.00	1040.00	1575.90	2438.40	1388.90
<b>total heures rémunérées</b>	<b>55286.44</b>	<b>56665.94</b>	<b>57471.04</b>	<b>58710.77</b>	<b>59841.133</b>	<b>59908.9</b>	<b>58127.91</b>	<b>70438.7</b>	<b>60407.27</b>
nombre d'agents en équivalent temps plein	30.38	31.13	31.58	32.26	32.88	32.92	31.94	38.70	33.19



Entre 2013—et 2021, cela représente 2.81 personnes de plus ETP soit 5114.31h en plus, qui correspondent aux nouveaux besoins et au remplacement de personnel.

Affectation par service en équivalent temps plein

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
années									
écoles-animation	16.93	16.90	16.72	17.80	17.80	17.06	16.89	21.13	18.79
administratif- ccas	5.90	5.86	6.26	5.68	5.87	6.38	5.65	6.26	5.66
techniques	5.61	6.40	6.63	7.23	7.10	7.36	7.53	9.05	6.95
police	0.83	0.87	0.86	0.45	1.00	1.00	1.00	0.93	1.00
poste	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.86	1.34	0.76

## LES INDEMNITES DES ELUS

Les indemnités des élus sont fixées réglementairement par référence à l'indice terminale de la fonction publique, en fonction de la taille de la commune.

Pour Vailhauques, les taux maxi qui peuvent être attribués à un élu sont les suivants :

	% de l'indice terminal de la FPT
Maire	51.60%
Adjoint	19.80%

Les indemnités des élus fixées pour 2021 sont les suivantes :

	% de l'indice terminal de la FPT En 2019	% de l'indice terminal de la FPT En 2020	% d'augmentation	Nombre d'élus percevant une indemnité
maire	24.53%	29.46%	20.09%	1
Adjoint	13.00%	13.00%	0%	6
délégué	13.00	13.00%	0%	4

A Vailhauques le 07/04/2022

Le maire

Hussam Al Mallak

